

Le Plan neige, pas tout blanc ?

Des débats nourris ont marqué le conseil municipal mercredi. Le premier concernait le Plan neige, décidé par la région Auvergne-Rhône-Alpes et qui octroie quelque 10 millions d'euros à répartir en vue d'entretenir le parc dédié aux sports d'hiver.

Les opérations de production de neige et les retenues collinaires étant éligibles, une subvention au bénéfice des concessionnaires du Mont-Joly, Bettex Mont d'Arbois va être sollicitée dans ce cadre.

L'opposition trouve la démarche « irraisonnée »

La création d'une retenue de 20 000 m³ au plateau de la Croix (Saint-Nicolas de Véroce) permettrait « un enneigement optimal et toujours moins de prise sur l'eau potable », selon le maire Jean-Marc Peilleux. C'est alors que François Jouanin, de l'opposition, mettait l'accent sur l'aspect non écologique de ces apparentes avancées en matière d'enneigement artificiel, illustrant cela par des chiffres pharaoniques, qui concernent une autre station des Alpes, jugée par ces données énergivore en électricité et en eau : « Je trouve irraisonné d'appréhender le réchauffement climatique en en produisant nous-même ».

De plus, l'élu estime que l'eau utilisée ne revient pas en totalité dans le milieu comme on peut le penser, évoquant l'évidente évaporation (20 à 30 %). Des propos appuyés par Olivier Hottegindre, de l'opposition également, qui cite les deux projets visant à booster la puissance des enneigeurs



Les enneigeurs sont bien présents sur l'ensemble du domaine, comme ici au Mont-Joux et son snowpark.

Photo Le DL/C.R.

inscrits au budget prévisionnel des concessionnaires pour un coût de 200 000 euros.

Le maire répondait qu'il ne croit pas « au réchauffement climatique proprement dit, mais à des dérèglements que la planète a déjà rencontrés » et qu'il s'agit de « saisir une opportunité de financement pour des dépenses en majorité dédiées à la sécurité des pistes et à l'entretien coûteux du matériel ».

Pierre Parent arguait que le concessionnaire connaît bien le domaine skiable et que c'est une chance de pouvoir le sécuriser et le moderniser. Le vote contre de François Jouanin achevait le débat.

Catherine RICHARD

Augmentation des tarifs des remontées cet hiver

L'ancien refuge du Gôuter, en voie de réhabilitation, a également posé question (lire dans une prochaine édition).

Enfin, le vote des tarifs des remontées mécaniques sur le domaine Évasion Mont-Blanc a fait grincer des dents. Deux votes contre et pas moins de huit abstentions ont clôturé l'échange sur le sujet : « 2 % d'augmentation, soit 46 € la journée adulte, c'est trop ! ». « Les gens se plaignent et regrettent la disparition du forfait Saint-Gervais. » « Les prix des forfaits 4 heures à

41,50 € ou piéton à 11,20 € (montée au Bettex) sont rédhibitoires », pouvait-on entendre de toute part.

Ce à quoi le maire et Nadine Chambel répondaient : « Le forfait journée est peu demandé, les habitants peuvent skier à moitié prix et les scolaires à prix réduits ».

Céline Colleto soulevait un problème d'image (station chère) et souhaite que les tarifs proposés se justifient par un réel investissement dans les remontées mécaniques voisines (Me-

REPÈRES

UN GARDIEN AU REFUGE DU GÔUTER

Suite à la commission de sécurité du 25 mai, l'ouverture du refuge a été accordée. Un nouveau gardien est en poste ; il s'agit d'un guide originaire du Mont-Saxonnex.

RÉNOVATION DE L'ORGUE

37170 euros vont financer la restauration de l'orgue de l'église du bourg. Le démontage et la mise en caisses des 1043 pièces de l'orgue pour 4420 euros puis le nettoyage, réglage et remontage pour 32750 euros.

FIN ADMINISTRATIVE POUR L'URBANISATION DU BETTEX

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis deux recommandations qui concernent l'accès routier au site d'une part, et d'autre part l'intégration visuelle des futures constructions au terrain actuel et à la vue panoramique.

KIOSQUE FAMILLE

L'inscription pour la cantine, le périscolaire et les activités extra-scolaires, sera possible via internet dès la rentrée prochaine.

NOUVEAU TÉLÉSIÈGE DU MONT-JOLY

Un débrayable six places (2400 personnes/heure) pourrait remplacer le deux places datant de 1979, pour l'hiver 2017-2018.